
RAPPORT SUR L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT – EXERCICE 2022

1) INFORMATIONS RELATIVE A LA DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DE CALAO FINANCE

Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

Calao Finance attribue une notation interne sur la base de critères ESG aux émetteurs qui font l'objet d'une analyse en vue d'un investissement.

L'approche extra-financière intégrée à la stratégie d'investissement de nos produits financier est la suivante :

- Le taux de couverture en notation ESG des valeurs en portefeuille doit être, à tout moment de 90% minimum.
- Un filtre d'exclusions sectorielles et normatives est mis en place préalablement à l'investissement ainsi, Calao finance exclut l'investissement dans des sociétés impliquées dans le marché des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions, du charbon, de la pornographie, des jeux d'argent, et du tabac.
- La note ESG minimum de chaque entreprise en portefeuille doit être supérieure ou égale à 50/100. Si la notation ESG d'un émetteur est inférieure à ce seuil, il est automatiquement exclu de l'univers investissable.

La stratégie d'investissement responsable est basée sur des critères ESG mettant en évidence les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par Calao Finance, telles que

1. La gouvernance
2. Les droits sociaux et les droits de l'homme
3. La loyauté des pratiques
4. Les questions environnementales
5. La protection des consommateurs
6. Le développement local

Plus de 23 indicateurs de durabilité associés aux 6 caractéristiques ESG précitées sont pris en compte par la société de gestion pour établir les notations utilisées par Calao Finance dans le cadre de son processus d'investissement.

1. Engagement de la direction et projet stratégique
2. Mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité sociétale
3. Relations avec les parties prenantes
4. Organisation de la veille réglementaire et normative
5. Communication interne et externe
6. Emploi et relations employeur / salariés
7. Conditions de travail et protection sociale
8. Dialogue social
9. Santé et Sécurité au travail
10. Développement du capital humain et lutte contre les discriminations
11. Lutte contre la corruption

12. Relations responsables avec les pouvoirs publics
13. Concurrence loyale et respect des droits de propriété
14. Prévention de la pollution
15. Utilisation durable des ressources
16. Atténuation du changement climatique
17. Biodiversité
18. Protection des consommateurs :
19. Santé, sécurité, confidentialité et accès aux services essentiels
20. Accompagner les consommateurs vers une consommation responsable
21. Satisfaction des clients et consommateurs
22. Solidarité et interaction de l'entreprise avec son territoire
23. Création d'emplois et développement des compétences

La politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires des investissements est la suivante :

La note de Gouvernance représente 33.33% de la note ESG globale.

Les critères de gouvernance évalués sont :

- Compétences de l'équipe dirigeante : légitimité dans le métier, track-record, capacité managériale, leadership et structure du schéma de rémunération ;
- Pour le comité de direction : composition, diversité, pertinence des fonctions représentées et engagement sur les sujets de RSE ;
- La bonne gestion des enjeux de développement durable (notamment s'agissant du dialogue social) et leur intégration dans le domaine de responsabilité du conseil et de l'équipe de direction ;
- Le respect de l'éthique des affaires ;
- Mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité sociétale ;
- Relations avec les parties prenantes.

Le comité de gestion composé des gérants procède à une revue annuelle des données ESG, des indicateurs ESG, et des notations ESG en prêtant une attention plus particulière aux progrès des entreprises.

Le contrôle des risques vérifie la cohérence des résultats. Le contrôle interne vérifie une fois par an les obligations ESG de la société de gestion et du fonds.

2) CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS, AFFILIES, COTISANTS, ALLOCATAIRES OU CLIENTS SUR LES CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS ESG PRIS EN COMPTE

L'ensemble des documents ci-dessous sont mis à disposition sur le site internet de Calao Finance

- La politique d'exclusion
- Le rapport de vote et d'engagement actionnarial
- La politique de rémunération
- La non prise en compte des PAI (principaux impacts négatifs)
- Politique de risque de durabilité
- Rapport article 29 Loi énergie climat
- Charte ESG

3) LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR) (RESPECTIVEMENT, PRODUITS QUI PROMEUVENT DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES ET PRODUITS QUI ONT POUR OBJECTIF L'INVESTISSEMENT DURABLE)

SFDR 8 :

- FPCI Calao Participation n°3 (code ISIN : FR0014003JN2)
- FPCI Movie One (code ISIN : FR001400DB81)

SFDR 9 :

- FPCI VITIREV TERRADEV (code ISIN : FR0014003JN2)

4) ADHESION DE L'ENTITE, OU DE CERTAINS PRODUITS FINANCIERS, A UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG AINSI QU'UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE CEUX-CI, EN COHERENCE AVEC LE D) DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR - REGLEMENT (UE) 2019/2088)

Calao Finance est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis octobre 2020. Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires qui proposent un éventail d'actions possibles afin d'incorporer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques d'investissement. Ces Principes ont été développés par des investisseurs sous la conduite des Nations Unies (ONU).

5) DEMARCHE D'AMELIORATION EN CONTINUE

Calao Finance s'engage à jouer un rôle proactif en proposant des améliorations possibles concernant les sujets liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG) auprès de ses participations. Notre objectif est également de favoriser un échange d'expériences entre les entreprises concernant les principes ESG.

Dans un future proche, à l'horizon 2024/2025, Calao Finance renforcera sa communication externe sur son engagement en matière d'ESG.